

Avis de constitution

SOCIETE « UNIR POUR BATIR » en abrégé « UNIBAT »

Siège Abidjan Yopougon selmer, Lot 48, Ilot 528

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/11/2025, et enregistrés au CEPICI le 14/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « UNIR POUR BATIR » en abrégé «

UNIBAT »

Objet : -BTP : BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS ( construction , réhabilitation ,reprofilage , pose et construction de dalots ,menuiserie bois ,aluminium et métallique )

-ELECTRICITE , PLOMBERIE

-ACHAT ET VENTE DE MATERIELS DE CONSTRUCTION

-GESTION IMMOBILIERE ( achat et vente de terrains , gestion des biens immobiliers )

-TOUTES OPERATIONS INDUSTRIELLE , COMMERCIALES , FINANCIERE , MOBILIERES OU IMMOBILIERES SE RATTACHANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'UN DES DES OBJETS CI-DESSOUS

-FORAGE

-OUVERTURE DE ROUTE

-ELECTRICTE

-ELEVAGE. .Et pour la réalisation de l'objet

social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Yopougon selmer, Lot 48, Ilot 528

Dirigeant(s) M SANOGO MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06263 du 15/12/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°76578/GTCA/RC/2025 du 15/12/2025

